



## LIGUE MOTOCYCLISTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 4 FÉVRIER 2018

### APPEL À CANDIDATURES POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Les élections du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté se tiendront le 4 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Dole, place de l'Europe 39100 DOLE.

Nombre de poste à pourvoir pour le Comité Directeur : 24 conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue.

Par dérogation à l'article 7.1 et conformément au Préambule des statuts de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté les postes au sein du Comité Directeur sont réservés à parts égales pour chaque ancienne Ligue.  
Aucun poste de médecin n'est réservé.

#### Les candidats devront :

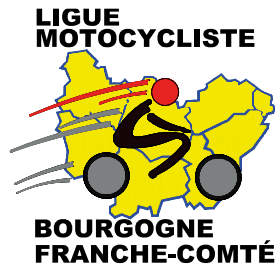
- être âgé de plus de 18 ans ;
- être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité et du ressort territorial de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, le jour de la clôture du dépôt des candidatures ;
- ne pas avoir fait acte de candidature sur une autre liste pour l'élection objet du présent appel à candidatures ;
- pour les personnes de nationalité française, ne pas avoir été condamné à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- pour les personnes de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamné à une peine qui, si elle était prononcée contre un citoyen français, ferait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- ne pas avoir été condamné à une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- faire acte de candidature via le formulaire ci-joint en annexe indiquant le nom, prénom, numéro de licence et signature du candidat ;

Les personnes souhaitant se présenter sont invitées à remplir la candidature jointe et la renvoyer au siège de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté par lettre recommandée avec avis de réception 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Élective soit **avant le 20 janvier 2018 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Secrétariat Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté  
9 avenue Aristide Briand 39100 DOLE

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale.

Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.



## LIGUE MOTOCYCLISTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### Comité Directeur du 4 février 2018

## ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR

Selon l'article 7.1 des statuts de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de postes à pourvoir est de 24.

Par dérogation à l'article 7.1 et conformément au Préambule des statuts de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté les postes au sein du Comité Directeur sont réservés à parts égales pour chaque ancienne Ligue. Aucun poste de médecin n'est réservé.

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

Code Postal : |.....| Ville : .....

Licence : |.....| Club : ..... Dépt : |..|

Déclare être candidat(e) au Comité Directeur :

Fait à : ..... le .....

*Signature du ou (la) candidat(e) :*

**Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 20 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi.**